



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultats de concours

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-23047>

Département(s) de publication : **75, 78**

Annonce n° **26-23047**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Ile de France Mobilités

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public, contrôlé par une autorité régionale

Activité du pouvoir adjudicateur : Logement et équipements collectifs

Activité de l'entité adjudicatrice : Services de chemin de fer urbain, de tramway, de trolleybus ou d'autobus

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Concours de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un centre opérationnel de bus à Versailles

Description : La présente consultation a pour objet la désignation d'un ou des lauréats avec lesquels le maître d'ouvrage passera un marché de maîtrise d'oeuvre sans publicité ni mise en concurrence préalables, le cas échéant après négociations, conformément aux dispositions de l'article R2122-6 du Code de la commande publique. Ce marché a pour objet la réalisation de prestations de maîtrise d'oeuvre pour la construction du Centre Opérationnel de Bus (COB) situé à Versailles. Le détail des missions confiées audit maître d'oeuvre figure à l'article 4 ci-dessous.

Identifiant de la procédure : a177fd64-95c8-4fcf-88f0-dfe8a3c3207b

Avis précédent : 04e1436d-ff75-4849-bb46-2c3477474d02-01

Type de procédure : Restreinte

Principales caractéristiques de la procédure : La présente consultation est lancée selon une procédure de concours restreint de maîtrise d'oeuvre en application des articles L2125-1 et R2162-15 à R2162-26 du Code de la Commande Publique.

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 71300000 Services d'ingénierie

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 71310000 Services de conseil en matière d'ingénierie et de construction

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 71311200 Services de conseil en matière de systèmes de transport

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 71240000 Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Route de Saint Cyr

Ville : Versailles

Code postal : 78000

Subdivision pays (NUTS) : Yvelines (FR103)

Pays : France

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Le budget alloué aux travaux a été fixé à : 34 135 000 Euros HT hors aléas (aux conditions financières et économiques d'avril 2025).

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux intègre : -La construction de l'aire extérieure de remisage et de circulation des bus ; -La construction des ateliers et leurs équipements ; -La construction des espaces tertiaires ; -Les aménagements extérieurs des aires de remisage et de circulation des bus ; -La constitution des deux accès, principal et secondaire, et leur raccordement jusqu'à la voirie publique ; - L'ensemble des réseaux et équipements techniques nécessaire au fonctionnement du COB ; -L'aménagement du parking de véhicules légers, ainsi que la déconstruction préalable du bâtiment présent sur la parcelle concernée. L'enveloppe financière prévisionnelle n'inclut pas les mobiliers et équipements qui ne seraient pas intégrés au programme. Le marché de maîtrise d'oeuvre ayant vocation à être conclu avec le lauréat du concours est à prix global est mono-attributaire à prix global et forfaitaire Le marché prend effet à la date de sa notification au titulaire et pour une durée prévisionnelle de 60 mois. Il s'achèvera néanmoins au terme de l'ensemble des missions confiées au Titulaire, cette date d'achèvement correspondant à la plus tardive des dates suivantes : - La date de fin de la dernière garantie de parfait achèvement de l'ensemble des travaux réceptionnés (y compris prolongations éventuelles par le maître d'ouvrage pour non levée de réserve ou apparition de désordres ou, si un litige subsiste avec une entreprise, jusqu'au règlement final de ce litige ou d'un appel en garantie) ; - La date de levée de la dernière réserve ; - L'instruction du dernier mémoire en réclamation des entreprises. Cette durée prévisionnelle ne peut être considérée comme définitive. Cette durée dépend du planning général de l'opération et des aléas que celui-ci est susceptible de subir. Conformément à l'article R.2191-7 du Code de la commande publique, le paiement de l'avance est conditionné par la constitution préalable d'une garantie à première demande spécifique, s'engageant à rembourser, s'il y a lieu, le montant de l'avance consentie d'un montant équivalent à l'avance toutes taxes comprises. Cette garantie à première demande est libérée à la fin de la résorption de l'avance Les ressources qui seront mobilisées pour financer les prestations sont constituées par les fonds propres de

L'Acheteur. En application de l'article 3 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, la participation est réservée aux candidats qui présentent, soit à titre individuel, soit à travers un cotraitant du groupement, un architecte ou une société d'architecture répondant aux conditions définies par l'article 2 ou à l'article 10-1 de la loi du 3 janvier 1977 précitée. Conformément aux dispositions des articles R2162-15 et suivants, le concours restreint est organisé en deux phases. La Phase n°1 du concours est la phase de sélection des participants au concours. Les candidats remettent un dossier de candidature complet permettant de vérifier les conditions de participation et de mettre en oeuvre les critères de sélection définis dans l'avis de concours et précisés à l'article 17 ci-après. Un jury se réunit et émet un avis motivé sur les dossiers de candidatures. Au vu de cet avis, le représentant de l'Acheteur désigne les 4 candidats admis à concourir (sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures recevables). La Phase n°2 du concours est la « phase projets ». Les 4 candidats admis à concourir remettent un dossier de projet anonymisé dont le niveau de conception correspond à un APS. Le jury se réunit et émet un avis motivé sur les projets sur la base des critères d'évaluation définis dans l'avis de concours et précisés à l'article 17 ci-après, puis établit un classement des projets ainsi, le cas échéant, qu'une liste de questions à poser, consignés dans un procès-verbal. Après la levée de l'anonymat, sous réserve que le jury ait porté des demandes d'éclaircissements et des questions dans le procès-verbal, un dialogue peut s'établir avec les candidats admis à concourir. Un procès-verbal complet de ce dialogue est alors établi. Le Maître d'ouvrage choisit le ou les lauréats du concours au vu des procès-verbaux et de l'avis du jury et publie un avis de résultats de concours. Conformément à l'article R2122-6 du Code de la commande publique, le concours donne lieu ensuite à la conclusion d'un marché de maîtrise d'oeuvre, éventuellement négocié avec le ou les lauréats du concours. Le planning prévisionnel du concours est le suivant : -Remise des dossiers de candidatures : début juin 2025 -Réunion du jury pour l'examen des candidatures : mi-juillet 2025 -Remise des projets : fin décembre 2025 -Jury projets : mi-mars 2026 -Négociations "offre" lauréat : 2ème trimestre 2026 Ce planning est donné à titre indicatif. Le candidat ou le groupement d'opérateurs économiques, désigné sous le nom de "maître d'oeuvre", devra être composé d'opérateurs économiques disposant des compétences obligatoires listées dans le règlement de concours.

Base juridique :

Directive 2014/25/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Concours de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un centre opérationnel de bus à Versailles

Description : Les prestations objet du marché sont encadrées par les dispositions des articles L2410-1 et suivants et R2431-1 et suivants du Code de la commande dédiés aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'oeuvre privée et par l'arrêté du 22 mars 2019 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'oeuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé, lequel constitue l'annexe 20 au Code de la commande publique. L'ouvrage à réaliser appartenant à la catégorie « construction neuve de bâtiment » au sens de l'article R2431-4 du Code de la commande publique, le marché de maîtrise d'oeuvre comporte la mission de base correspondante. En sus, des missions complémentaires sont confiées au Maître d'oeuvre. Le détail des missions confiées figure à l'article 7.2 du Règlement de concours et au sein du CCTP intégré au DCE.

Identifiant interne : 2025-036

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71240000 Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Route de Saint Cyr

Ville : Versailles

Code postal : 78000

Subdivision pays (NUTS) : Yvelines (FR103)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.6 Informations générales

Informations complémentaires : Le délai d'exécution commencera à compter de la notification de l'ordre de service de commencement des prestations. Les renseignements sur les délais d'exécution particuliers du marché seront précisés ultérieurement dans le CCAP. Les candidats peuvent répondre à la consultation à titre individuel ou sous la forme d'un groupement momentané d'entreprises. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs projets en agissant à la fois : - en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - en qualité de membres de plusieurs groupements s'il assume le rôle de mandataire dans au moins l'un des groupements Le groupement est conjoint lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché public. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles. Cette exigence s'explique par le fait que le bon déroulé du projet ne peut supporter le risque qu'un membre du groupement soit défaillant, raison pour laquelle il est imposé que le mandataire prenne le relais dans une telle hypothèse. Le groupement est solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché public. En cas de groupement, le mandataire sera impérativement un architecte. Les documents à produire concernant la phase candidature sont les suivants : - Déclaration de candidature (imprimé DC1 ou équivalent). Le DC1 constitue à la fois la lettre de candidature et, en cas de groupement momentané d'entreprises, l'habilitation du mandataire par chacun de ses cotraitants ; - Si le candidat est en situation de redressement judiciaire, la copie du ou des jugement(s) prononcés ; - La déclaration du candidat (imprimé DC2 ou équivalent) ; En cas de groupement, chaque opérateur économique est tenu de remettre un exemplaire de l'imprimé dûment complété. Le candidat veillera à remplir la partie concernant le chiffre d'affaires global des trois dernières années et le chiffre d'affaires, des trois dernières années, relatif aux prestations similaires aux prestations objet du présent marché. - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années. - L'indication des

titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché public. - Les déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents. - Dossier A : Capacités financières (cf Règlement de concours) - Dossier B : Capacité techniques (cf Règlement de concours) - Dossier C : 5 références architecturales et techniques (cf Règlement de concours) - Dossier D : Références architecturales détaillées (cf Règlement de concours)

5.1.7 **Marché public stratégique**

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : Autre

5.1.10 **Critères d'attribution**

Critère :

Type : Qualité

Description : - Qualités architecturale, urbaine, environnementale et paysagère

Catégorie du critère d'attribution seuil : Ordre d'importance

Nombre critère d'attribution : 1

Critère :

Type : Qualité

Description : - Qualités fonctionnelles et adéquation au programme de l'opération

Catégorie du critère d'attribution seuil : Ordre d'importance

Nombre critère d'attribution : 2

Critère :

Type : Qualité

Description : - Faisabilité technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Ordre d'importance

Nombre critère d'attribution : 3

Critère :

Type : Qualité

Description : - Comptabilité du coût prévisionnel des travaux avec l'enveloppe allouée au projet, tel qu'il ressort de l'expertise économique réalisée par la commission technique au regard de l'estimation fournie par le candidat, et appréciation du coût global

Catégorie du critère d'attribution seuil : Ordre d'importance

Nombre critère d'attribution : 4

5.1.16 **Informations complémentaires, médiation et réexamen**

Organisation chargée des procédures de médiation : CCIRA de PARIS Préfecture de la région ÎledeFrance Préfecture de Paris

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Informations relatives aux délais de recours : Avant la signature du marché : Un référé précontractuel (art. L. 5511 et suivants du Code de Justice Administrative), depuis le début de la procédure jusqu'à la date de conclusion du contrat. Après la signature du marché : Un référé contractuel (art. L. 55113 et suivants du Code de Justice Administrative), le jour suivant la notification du marché et selon les délais précisés par l'article R. 5517 et suivants du Code de Justice Administrative # Un recours en contestation de la validité du contrat (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, n°358994, Département de Tarn et Garonne) dans un délai de 2 mois suivant la parution de l'avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ile de France Mobilités

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris

Organisation dont le budget est utilisé pour payer le marché : Ile de France Mobilités

Section 6 - Résultats

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom de la partie appelante : RICHEZ & ASSOCIES

Chef de file du soumissionnaire : RICHEZ ET ASSOCIES

Nom officiel : WSP FRANCE, ANTEA GROUP, 2BDM SARL, EODD, ALLIANCE ECONOMIE

Offre :

Identifiant de l'offre : RICHEZ ET ASSOCIES

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

L'offre a été classée : oui

Place sur la liste des lauréats : 1

L'offre est une variante : non

Informations relatives au marché :

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 03/03/2026

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Ile de France Mobilités

Numéro d'enregistrement : 28750007800020

Adresse postale : 39bis-41 rue de Châteaudun 39bis-41 rue de Châteaudun 39bis-41 rue de Châteaudun

Ville : Paris

Code postal : 75009

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Point de contact : Département Commande Publique

Adresse électronique : aurelien.berges@iledefrance-mobilites.fr

Téléphone : +33 1 87 05 23 42

Profil de l'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation dont le budget est utilisé pour payer le marché

8.1 ORG-0005

Nom officiel : RICHEZ ET ASSOCIES

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 332 429 398 00040

Adresse postale : 2 rue de la Roquette

Ville : PARIS

Code postal : 75011

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Chef de groupe

Lauréat de ces lots : LOT-0001

8.1 ORG-0006

Nom officiel : 2BDM SARL

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 513 437 046 00032

Adresse postale : 60-62 rue d'Hauteville

Ville : PARIS

Code postal : 75010

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001

8.1 ORG-0007

Nom officiel : WSP FRANCE

Taille de l'opérateur économique : **Micro, petite ou moyenne**

Numéro d'enregistrement : 349 428 755 00095

Adresse postale : 40 avenue des Terroirs de France

Ville : PARIS

Code postal : 75012

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001

8.1 ORG-0008

Nom officiel : ANTEA GROUP

Taille de l'opérateur économique : **Micro, petite ou moyenne**

Numéro d'enregistrement : 393 206 735 00598

Adresse postale : 803 boulevard Duhamel du Monceau - CS 30602

Ville : OLIVET CEDEX

Code postal : 45166

Subdivision pays (NUTS) : Loiret (FRB06)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001

8.1 ORG-0009

Nom officiel : EODD

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 383 812 666 00253

Adresse postale : 171 - 173 rue Léon Blum

Ville : Villeurbanne

Code postal : 69100

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001

8.1 ORG-0010

Nom officiel : ALLIANCE ECONOMIE

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 507 648 012 00015

Adresse postale : 1-3, rue Saint-Charles 1-3, rue Saint-Charles 1-3, rue Saint-Charles

Ville : PARIS

Code postal : 75015

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001

8.1 ORG-0003

Nom officiel : CCIRA de PARIS Préfecture de la région ÎledeFrance Préfecture de Paris

Numéro d'enregistrement : 17750151700011

Département : Direction des affaires juridiques

Adresse postale : 5 Rue LEBLANC

Ville : PARIS

Code postal : 75911

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de médiation

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Paris

Numéro d'enregistrement : 17750005500013

Adresse postale : 7, Rue de Jouy

Ville : PARIS

Code postal : 75004

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Point de contact : Greffe Tribunal Administratif de Paris

Adresse électronique : greffe.taparis@juradm.fr

Téléphone : 0144594400

Télécopieur : 0144594646

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : c85af711-e144-4a8d-a959-d69edbafeb826 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis de résultats de concours

Date d'envoi de l'avis : 05/03/2026 à 15:55

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/03/2026